

Objectif et champs d'application

La procédure « Gérer les opérations bancaires internationales (Hors UEMOA) » : Transferts internationaux émis, a pour mission de garantir le traitement efficace des messages de type MT 103 reçus par Swift au niveau de la Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI).

Objectifs du contrôle interne

- Garantir l'exhaustivité des opérations bancaires internationales réalisées au niveau de la BDU-CI ;
- Assurer la bonne exécution des opérations bancaires internationales par la BDU-CI.

Rôles et responsabilités

Direction Générale

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, elle a en charge de :

- Développer une vision stratégique claire pour les opérations bancaires, en prenant en compte les exigences réglementaires et les besoins changeants des clients.
- Prendre des décisions éclairées sur les stratégies commerciales, les investissements et les partenariats, en tenant compte des implications réglementaires et des enjeux liés à la gestion des valeurs.
- Promouvoir une culture d'intégrité et d'éthique au sein de l'organisation, encourageant ainsi une conduite responsable et conforme.

Direction des Opérations

Sous la responsabilité de la Direction Générale, elle a en charge de :

- Superviser l'exécution efficace et précise des opérations bancaires, en garantissant le respect des normes réglementaires et des procédures internes.
- Encadrer et guider les équipes de traitement des valeurs, en veillant à ce qu'elles disposent des ressources et des compétences nécessaires pour effectuer leurs tâches de manière efficace.
- S'assurer que toutes les opérations bancaires sont effectuées en conformité avec les réglementations en vigueur, en mettant en place des contrôles stricts pour prévenir les risques de non-conformité et de fraude.

Sigles et Définitions

- **Définitions**
- **SWIFT** : Société privée dont le rôle est d'assurer le fonctionnement d'un réseau international de communication électronique entre acteurs du marché de capitaux. Ce système garantit aux différents utilisateurs la confidentialité et l'intégrité des messages. Le réseau SWIFT est un outil de communication pour les relations interbancaires. Les Banques adhérentes utilisent un langage

universel, normalisé et prédéfini pour les transmissions de messages. Il offre aux différents acteurs de ce réseau un haut niveau de garantie en termes de rapidité, de fiabilité et de sécurité.

- **Message MT 103 :** Message financier transmis via le réseau Swift indiquant un ordre de paiement.
- **Ordre de transfert :** Demande par laquelle un client, donneur d'ordre, sollicite auprès de sa banque un transfert de fonds par le débit de son compte au profit d'un bénéficiaire. Elle se présente sous la forme d'un ordre du client écrit et signé sur imprimé spécifique ou sur papier à en-tête (pour les entreprises)
- **ACK :** Message envoyé par le système à l'émetteur d'un message Input (Message émis). Il indique que le message est accepté et que sa transmission peut se poursuivre
- **NAK :** Message envoyé par le système à l'émetteur d'un message Input (Message émis). Il informe que le message a été rejeté. Le motif du rejet est précisé par un code d'erreur.
- **UAK :** Message envoyé par un CBT (computer based terminal) à SWIFT pour confirmer qu'un message Output (message reçu) a été bien reçu et accepté
- **UNK :** Message envoyé par un CBT (computer based terminal) à SWIFT lorsque ce CBT a rejeté un message output (cas des messages corrompus...)

➤ **Sigles**

- BDU-CI : Banque de l'Union Côte d'Ivoire ;
- DG : Directeur Général ;
- DOP : Directeur des opérations
- CSOE : Chef de Service des Opérations avec l'Etranger ;
- AOE : Agent des Opérations avec l'Etranger ;
- CC : Conseiller/Chargé Clientèle
- SWIFT : Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication
- MT : Code transfert
- CBT : Computer Base Terminal
- BIC : Banque Identified Code (Code d'identification Bancaire).
- ACK : Accusé de réception positif d'un message émis
- NAK : Accusé de réception négatif d'un message émis avec indicatif du code d'erreur
- UNK : Accusé de réception négatif d'un message reçu avec indication du code de rejet (cas des messages corrompus...)
- FDI : Fiche Déclaration à l'Importation
- AC : Autorisation de Change
- FINEX : Finances Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances)

Sommaire de la procédure

I. Reception du message MT 103	7
1. Recevoir le message MT 103	7
II. Intégration du message Swift dans le Système d'Information Bancaire	7
1. Intégrer les messages Swift sous format électronique dans le Système d'Information Bancaire	7
2. Vérifier que tous les messages reçus ont été intégrés	7
III. Traitement de l'ordre de virement	7
1. Enregistrer et valider la saisie	8
2. Renseigner l'état récapitulatif (fichier Excel) des ordres de transferts internationaux	
Erreur ! Signet non défini.	



Références / Règles de gestion

➤ Documents de références

N/A

➤ Règles de gestion

a. Mécanisme de fonctionnement du Swift

i. Identification des adhérents

Les adhérents sont identifiés au sein du réseau par une adresse Swift appelée code BIC (Bank Identifier Code) ou code d'identification bancaire sur huit (8) positions qui comprend :

- l'identification de la banque sur 4 caractères ;
- le code pays sur 2 caractères ;
- le code ville sur 2 caractères ;
- le code agence sur 3 caractères (facultatif).

ii. Catégories de messages

Les messages sont structurés suivant un formalisme bien précis qui permet de les générer et de les interpréter automatiquement.

Ils sont identifiés par un code « MT » suivi d'un numéro sur 3 positions :

- le premier chiffre indique la catégorie du message
- les chiffres suivants indiquent le type précis du message dans sa catégorie.

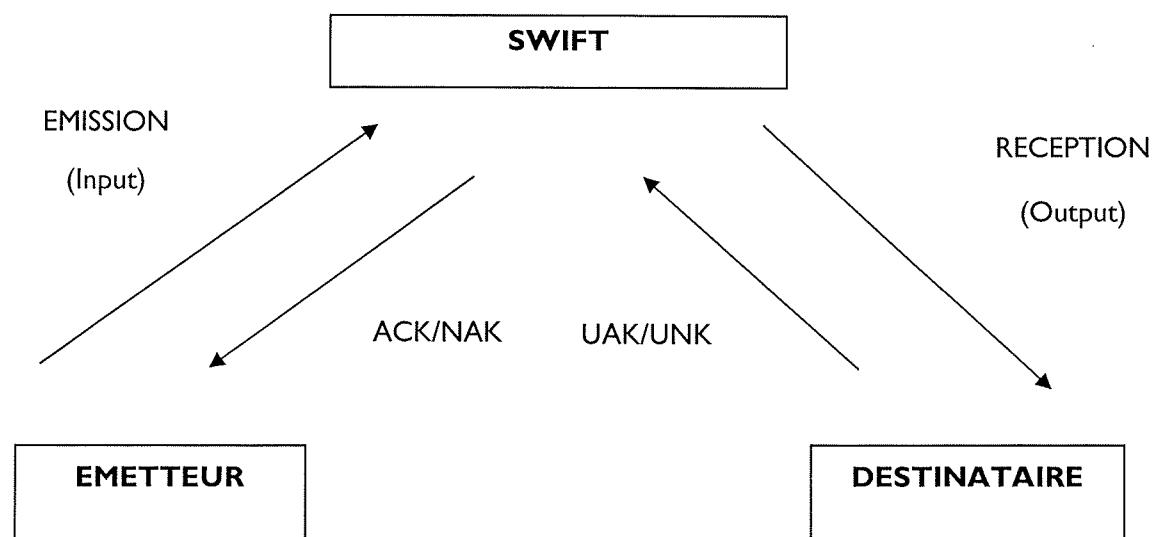
Le tableau suivant en fait un récapitulatif :

Catégorie	Domaine	Type de message
0	Messages du système	MT020 : Demande de copie (texte et historique) MT021 : Copie de message (texte et historique)
1	Transferts clientèle et chéquiers	MT103 : Transfert crédit clientèle simple MT110 : Avis d'émission de chèque
2	Transferts entre institutions financières	MT200 : Transferts entre institutions financières pour compte propre MT202 : Transfert général entre institutions financières
3	Opérations de change, marchés monétaires et produits dérivés	MT300 : Confirmation d'une opération de change MT320 : Confirmation de prêt/dépôt à terme
4	Encaissements et bordereaux de remise	MT405 : Recouvrement conditionnel MT450 : Avis de crédit du bordereau de remise
5	Valeurs mobilières	MT535 : Réception contre paiement MT543 : Relevé des transactions

6	Métaux précieux et prêts syndiqués	MT600 : Confirmation d'une opération sur métal MT609 : Relevés des contrats métal	
7	Crédits documentaires et garanties	MT700 : Emission d'un crédit documentaire MT740 : Autorisation de remboursement	
8	Chèques de voyage	MT800 : Avis de vente et règlement de chèques de voyage MT820 : Demande de réapprovisionnement en chèques de voyage	
9	Gestion de trésorerie et relevés de compte	MT910 : Confirmation de crédit MT950 : Extrait de compte	
n9	Messages du groupe commun	n90 : Notification de frais, intérêts et autres ajustements n91 : Demande de paiement de frais, d'intérêts et d'autres dépenses n92 : Demande d'annulation n95 : Questions n96 : Réponses n98 : Message propriétaire n99 : Message au format libre	

b. Flux et accusés de réception

i. Mécanisme de fonctionnement



ii. Accusés de réception

A l'émission

- Accusé de réception positif (ACK): Message envoyé par le système à l'emetteur d'un message Input (Message à l'émission). Il indique que le message est accepté et que sa transmission peut se poursuivre.
- Accusé de réception négatif (NAK): Message envoyé par le système à l'emetteur d'un message Input (Message émis). Il informe que le message a été rejeté. Le motif du rejet est précisé par un code d'erreur.

A la réception

- Accusé de réception positif (UAK): Message envoyé par un CBT (computer based terminal) à SWIFT pour confirmer qu'un message Output (message reçu) a été bien reçu et accepté.
- Accusé de réception négatif (UNK): Message envoyé par un CBT (computer based terminal) à SWIFT lorsque ce CBT a rejeté un message output (cas des messages corrompus...)

c. Transfert internationaux reçus

Un transfert reçu est dit hors Côte d'Ivoire ou à l'international lorsqu'au moins l'un des 2 critères suivants est satisfait :

- L'émetteur est localisé dans un pays étranger, hors de la zone UMOA ;
- le virement fait intervenir un correspondant étranger.



Narratif de la procédure

PRO OP03 012	Traiter les opérations bancaires internationales : Transferts internationaux reçus	DOP, CSOE, AOE, CC,DCTCSE, CSFC
--------------	--	---------------------------------

Acteurs	Descriptions des tâches	Documents et interfaces
I. Réception du message MT 103		
1. Recevoir le message MT 103		
Agent en charge des opérations avec l'Etranger (AOE)	<ul style="list-style-type: none"> - Se connecter à l'application Swift afin d'identifier les messages MT103 ou MT202 reçus. - Imprimer les messages Swift MT 103 reçus et autres formats de messages des banques correspondantes (avec lesquelles la banque est en clé Swift). 	Messages MT 103
II. Intégration du message Swift dans le Système d'Information Bancaire		
1. Intégrer les messages Swift sous format électronique dans le Système d'Information Bancaire		
Agent en charge des opérations avec l'Etranger (AOE)	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'intégration des messages Swift reçus sous format électronique, de l'applicatif Swift vers le Système d'Information Bancaire ; 	Messages MT 103
2. Vérifier que tous les messages reçus ont été intégrés		
Agent en charge des opérations avec l'Etranger (AOE)	<ul style="list-style-type: none"> - Par une comparaison entre les messages physiques et ceux affichés à l'écran Système d'Information Bancaire après intégration (menu Swift), s'assurer que tous les messages reçus ont été intégrés. - Pour les messages non intégrés, envoyer un mail à la DSI avec les caractéristiques du message non intégré (Reference, Montant, Devise) afin de procéder à l'intégration, ou procéder au traitement manuel des messages. 	Messages MT 103
III. Traitement de l'ordre de virement		
Agent en charge des opérations internationales (AOE)	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un tri des Swifts MT103 reçus par date de valeur - Soumettre les crédits reçus en devises flottantes au CSOE pour indication du cours de change à appliquer - Saisir les crédits dans le Système d'Information Bancaire dans le module dédié en vérifiant que les intitulés et numéro de compte portés sur le message Swift concordent avec les informations disponibles dans le système ; En cas d'anomalie, émettre un Swift au correspondant pour clarification et amendement - Imprime le bordereau matérialisant la saisie et Transmet la pièce au CSOE pour validation 	MT 103 Bordereau imprimé

Acteurs	Descriptions des tâches	Documents et interfaces
1. Enregistrer et valider la saisie		
Chef de service des opérations avec l'Etranger (CSOE)	<ul style="list-style-type: none"> - Réceptionner la pièce comptable ; - Vérifier la régularité des mentions insérées par l'AOE, par rapport au SWIFT reçu ; - Valider les saisies et le Swift selon les limites autorisées ; - Transmettre le dossier au Directeur des opérations pour autorisation selon les limites. <p>NB : L'indication par le CSOE, des cours de change à appliquer aux crédits reçus en devises flottantes (USD/GBP) se fait quotidiennement.</p>	MT 103 Bordereau imprimé
Directeur des Opérations (DOP)	<ul style="list-style-type: none"> - Réceptionner la pièce comptable ; - Vérifier la régularité des mentions insérées par l'AOE, par rapport au SWIFT reçu ; - Valider les saisies et le Swift ; 	MT 103 Bordereau imprimé
2. Renseigner l'état récapitulatif (fichier Excel) des ordres de transferts internationaux		
Agent en charge des opérations avec l'Etranger (AOE)	<p>Au lendemain de la saisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un pointage de conformités (call-over) entre les saisies comptables et les informations du Swift reçu - Renseigner, un état récapitulatif (fichier Excel) de tous les transferts traités, suivant un canevas bien défini - Procéder à l'archivage des pièces dans une enveloppe à ranger dans un carton d'archive dédié à cet effet 	Dossier de transfert

Annexes / Enregistrements

- Documents du client
- Message SWIFT

Liste des ampliations				
N°	Structures	Date	Visa	Observations
01				
02				



BDU - CI
LA BANQUE DE L'UNION

Processus : Traiter les opérations des clients

Sous-Processus : Gérer les opérations bancaires internationales : Transferts internationaux reçus

Pilote et Co-pilote du processus : Direction des Opérations

Référence : PRO OP03 012

N° de version : 1

Date d'émission : Août 2024

Page : 9/10

Liste des modifications

N°	Nature de la modification	Date	Chapitre ou page concerné (e)	Observations
01				
02				

Rédigé par : Direction des Opérations

Date : Août 2024

Signature :

Validé par : Comité Proc.

Date : 09/10/2024

Signature :

Approuvé par :

Date :

Signature :

